

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 64 (1979)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



9

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
64^e année
Lausanne
Septembre 1979

Pour le temps du Jeûne fédéral

Rapprendre la simplicité

L'été, le temps des vacances, n'a pas mis la sourdine aux turbulences de notre planète. Le mot clef qui mène la danse et nous fait valser aux flonflons de l'angoisse, c'est le mot énergie. Il prend un caractère obsessionnel ; on tremble à chaque réunion des producteurs de pétrole. Ils apparaissent comme une puissance redoutable, capable de faire vaciller l'économie et la politique des empires qui se disputent l'hégémonie du monde. Ce phénomène, à y voir de plus près, n'est que le signal d'alarme de l'essoufflement de la société industrielle qui, en notre fin de siècle, doit faire face à un appauvrissement généralisé de toutes les matières premières qui assurent sa croissance. Aucun système actuel n'est outillé pour compenser les excessives rapines sur lesquelles nous avons édifié notre société vouée à la production. Aussi les appels lancés, de nos jours, pour éviter le gaspillage tombent dans des oreilles non préparées à comprendre le langage de ceux qui auscultent scientifiquement l'état et l'évolution de nos richesses terrestres.

Notre pays, pauvre en matières premières, est particulière-

ment vulnérable pour affronter ces temps difficiles. Dans un ouvrage récemment paru, « Où va la Suisse ? », le professeur W. Wittmann, de Fribourg, politologue et économiste, décrit sans complaisance la crise économique et politique qui nous menace au cours des années 80. Si nous voulons dominer cette hostile évolution, il nous faut fondamentalement reviser notre façon de penser et transformer notre manière de vivre. Il serait contraire à l'esprit du Jeûne fédéral de se laisser gagner par un pessimisme amer, générateur de résignation, ou par la frénésie d'un vouloir de jouir égoïste, destructeur de notre sens de la responsabilité face aux générations montantes.

La société industrielle avec ses mirages est mise en question, ne serait-ce pas un appel de Dieu qui veut nous faire redécouvrir le sens et le but de notre vie, tant au plan du personnel que du social ? Ne sommes-nous pas dans la situation du fils prodigue qui, ayant dilapidé son héritage, aliéné, sans avenir, est incapable de trouver en lui une solution de son devenir. La seule possibilité pour échapper au néant ? « Que ferais-je ? J'irai vers mon Père,

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux
abonnements des Caisses
affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Chronique économique

Page 139

L'activité de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

Page 142

Bilan de la banque centrale au 30 juin 1979

Page 147

Influence des banques dans le secteur non bancaire

Page 148

Nouvelles des fédérations régionales :

Jura

Page 150

Vaud

Page 152

Nouvelles des Caisses affiliées

Page 153

Les Caisses Raiffeisen citées en exemple

par la Commission des cartels
Page 155

je lui dirai : « Père, j'ai péché contre le ciel et contre toi. Je ne mérite plus d'être appelé ton fils. » Rapprendre la simplicité consiste, en un premier temps, à replacer notre existence individuelle et collective devant Dieu, en le suppliant de nous purifier de notre vanité et des idoles de nos fausses sagesse sur lesquelles nous avons voulu construire une société idéale.

Cette cure de désintoxication de l'âme nous permettra de prendre au sérieux la directive de Jésus : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. »

La confiance en Dieu, voilà la seule énergie valable pour affronter la malice des temps. Cette orientation nouvelle de notre façon de penser et d'agir est la seule issue, la seule espérance pour notre pays, comme pour le monde.

On me dira : Utopie ! Qu'avez-vous à me proposer d'autre que

ce retour à la simplicité : « Observez les lis des champs, comme ils croissent : ils ne peinent ni ne filent ; je vous le dis, Salomon, dans toute sa gloire, n'a pas été vêtu comme l'un d'eux » ?

La confiance en Dieu, qui engendre la seule valable solidarité, est notre unique chance de survie.

N'avons-nous pas, dans l'ivresse des possibilités provoquées par la troisième révolution industrielle, celle de l'informatique, oublié la simple et fondamentale sagesse : « Quel avantage l'homme aurait-il à gagner le monde entier, s'il le paie de sa vie ? » et ne sommes-nous pas, aveuglés par de fallacieuses richesses, tombés en tentation de jouer le jeu de la grenouille qui se veut aussi grosse que le bœuf ?

Retrouver la confiance en Dieu et sa traduction dans une vie solidaire, voilà l'unique énergie qui nous permettra de survivre et de refaire un monde purifié de la peur.

DuBois

Notre Suisse est-elle encore chrétienne ?

Malgré la vie mouvementée du monde actuel — vacances, tourisme, voyages, fêtes, etc. — il est quand même possible, à l'occasion du Jeûne fédéral, de se recueillir et de réfléchir quelques instants.

Nous avons un jour de prières officiel et solennel pour les deux grandes confessions chrétiennes de notre pays. Et il est permis de se poser la question : *Notre Suisse est-elle encore chrétienne ?*

On connaît le nom des premiers apôtres de notre pays, les martyrs, Maurice en Valais, Ours et Victor à Soleure, Félix et Régula à Zurich, les moines, Colomban, Gall et Meinrad à Einsiedeln.

Nous avons toujours la croix sur notre drapeau et le long de nos chemins, en plaine comme en

montagne, et comme on l'a écrit à l'époque des cathédrales, notre pays s'est couvert d'un blanc manteau de cathédrales, d'églises, de chapelles et de monastères.

Tous les dimanches, les cloches sonnent, et beaucoup répondent encore à leur appel.

Un autre signe de christianisme : la générosité envers les malheureux. Le malheur des peuples de la mer, les réfugiés du Sud-Est Asiatique, a déclenché une vague de sympathie sans précédent : Chaîne du bonheur, et d'autres œuvres. Laissons de côté les chiffres : c'était tout simplement très beau, très émouvant et très chrétien.

Dans notre christianisme helvétique, il y a des aspects réconfortants et consolants, et d'autres

NOTE DE LA RÉDACTION

La date du Jeûne fédéral 1979 ne nous permet pas d'assurer la distribution du journal avant ce jour de fête. A notre avis, le Jeûne fédéral est un événement important de notre vie nationale, un temps de réflexion qui ne saurait durer que 24 heures. Les pensées de nos deux collaborateurs « Pour le temps du Jeûne » méritent aujourd'hui encore d'être lues et méditées.

-pp-

qui le sont moins : Ombres et lumières. Et le but de cette réflexion du Jeûne fédéral est d'éclairer un peu tout cela.

Sommes-nous encore chrétiens ?

Un pays chrétien peut se déchristianiser et vice versa. Dans nos diocèses — pas de nom et discrétion, s.v.p. — pour des raisons parfois diverses, il y a des paroisses qui montent et des paroisses qui descendent.

Quel est le taux de la pratique religieuse ?

Car il y a deux choses : la pratique religieuse et la religion pratiquée dans la vie. Y a-t-il une statistique exacte de la pratique religieuse ? L'essentiel est ceci : il y a dans nos régions une pratique vraiment confortable et, en même temps, certaines abstentions vraiment regrettables. Vouloir faire sa vie sans Dieu, est-ce raisonnable pour un homme et un chrétien ? Dernièrement, un évêque romand écrivait : « Il y a la pauvreté matérielle et la pauvreté spirituelle. On peut être riche, avoir des châteaux et des millions, une santé de fer, une culture hors du commun, une famille exemplaire, et pourtant être pauvre. Car à celui à qui manque Dieu, même s'il paraît tout avoir, il lui manque tout. »

Ce qui nous inquiète aussi, c'est le succès de certains gurus et prophètes. On a suivi dans la presse le procès de Jean-Michel,

avec son don mystique et commercial. Je viens d'y lire l'adresse d'un endroit pour la méditation transcendante : conférences, logement, alimentation végétarienne : 600 francs pour 5 jours. Pour la doctrine et la pension qu'ils donnent, c'est vraiment un peu cher. Je préfère encore nos vieilles églises, la prière, la lecture et la méditation des Ecritures.

Problème de la drogue : important entre tous, surtout si l'on pense au nombre. Un journal romand vient de publier un article émouvant : la confession d'un drogué qui s'en est sorti. Premier article : la descente. Comment la drogue prend possession peu à peu de sa victime, comment elle démantèle petit à petit sa personnalité et la conduit presque irrésistiblement au suicide. Comme disait Rimbaud : une descente en enfer. Et la remontée : pas l'hôpital ou la prison, du moins à longue durée, mais la famille, la religion, l'Eglise.

Problème d'aujourd'hui : l'argent. Au temps du service mercenaire, on disait : pas d'argent,

pas de Suisse. Autrefois, il y avait les bandits sur les grandes routes et dans les forêts : la bourse ou la vie. Et aujourd'hui ? Les formes ont changé, mais la mentalité est la même. Si toute activité commerciale est une aventure, n'avons-nous pas trop d'aventuriers, dans le mauvais sens du mot ? La presse et la chronique des tribunaux sont éloquentes à cet égard. En voyant, dans un procès, les peines relativement douces pour des délits assez conséquents, un journaliste écrivait : « Combien faut-il voler pour avoir le droit d'être mis en prison et nourri par l'Etat ? ».

Et il y aurait bien d'autres problèmes... mais une des qualités d'un journaliste et d'un prédicateur est de savoir commencer et de savoir finir.

Ombres et lumières. Une méditation du Jeûne fédéral peut être, pour nous, l'occasion d'une révision de vie : examiner, voir, décider et améliorer. Alors : en route, avec bon courage et solide espérance, pour une nouvelle traversée, au nom du « Dieu tout-puissant », à l'ombre de la Croix.

Abbé Christophe

tation politique de la situation de monopole des pays producteurs de pétrole. Sur le plan national, nous espérons que nos Autorités sauront prendre les mesures impopulaires qui s'imposent : limitation de la circulation automobile, lutte contre les abus en matière de combustible liquide (mesures fiscales). L'Etat, les cantons et les communes doivent cependant montrer l'exemple...

La dernière et provocante hausse du prix du baril de brut a cependant un côté positif : elle permet de favoriser enfin une prise de conscience générale de la dépendance toujours plus grande des pays industriels par rapport aux décisions politiques des producteurs de pétrole et par rapport à la politique peu limpide des grandes compagnies. Après « Halte à la croissance » (Rapport au Club de Rome), après la fameuse « croissance zéro », c'est de « décroissance » que l'on parle.

Ces théories de croissance, croissance zéro et décroissance (voir en particulier l'ouvrage de Georgescu-Roegen « Demain la décroissance », Favre, 1979) ne sont pas nées du hasard. Elles sont le résultat de réflexions de gens qui se soucient de l'avenir et des générations futures. Le souci de l'épuisement des réserves énergétiques vient de la logique du constat que toute réserve de matières premières est épuisable, mais aussi de la réaction face aux dangers de l'énergie nucléaire et aux incertitudes quant à l'exploitation d'autres sources énergétiques, dont l'énergie solaire.

A plus court terme, le souci d'une baisse de la croissance est plus tangible et plus certain, à la suite de la hausse de la facture pétrolière. Certains estiment que cette hausse coûtera 1 % à la croissance moyenne. Plus grave encore est le danger inflationniste qui couve actuellement. En effet, c'est le consommateur en dernier lieu qui aura à subir cette hausse des prix. Il en résultera donc une hausse du coût de la vie, de l'indice des prix, avec tous les réajustements inflationnistes que cela sous-entend.

Inflation et chômage

Voyons les choses d'un peu plus près. Cette recrudescence de l'inflation et la persistance du chômage font l'objet d'un important chapitre du 49e rapport annuel de la Banque des

Chronique économique

En ce début d'automne, on peut résumer ainsi la situation conjoncturelle générale : optimisme à court terme, en tenant compte de l'évolution du marché de l'emploi et des carnets de commande de l'industrie en général. Pessimisme à moyen et long terme, si l'on se base sur la récente hausse des prix du pétrole brut. Cette analyse sommaire de la situation est valable pour presque tous les pays industriels, à quelques nuances près. Et partout, cependant, on établit des stratégies pétrolières qui se résument ainsi :

- exporter davantage pour supporter la hausse du prix du pétrole ;
- réduire la consommation intérieure de pétrole.

Exporter davantage est une excellente recette, mais qu'il est plus aisé

de prescrire que d'appliquer. La réduction de la consommation d'énergie est pratiquement plus facile à réaliser et les moyens de réduire cette consommation sont connus... mais où le bât blesse, c'est que si tout le monde est d'accord pour adopter une telle politique, personne ne pense que cela puisse le concerner personnellement. Or c'est essentiellement du côté de la consommation du mazout pour le chauffage et pour les véhicules que l'économie est possible, mais la réalisation et les contrôles sont très difficiles.

Si nous évoquons ce problème en guise d'introduction, c'est pour bien relever son importance capitale. Nous ne doutons pas qu'il sera très difficile d'éviter une crise énergétique, et cela non point par suite de la réduction naturelle de l'offre, mais par l'exploit-

Règlements Internationaux (BRI), du 11 juin 1979. On constate que, dès le début de 1979, « une tendance de plus en plus nette à une plus grande convergence des taux d'inflation relatifs est apparue, mais malheureusement dans le mauvais sens... ». L'inflation, qui semble en effet s'accélérer même hors des USA, menace de s'étendre à l'échelle internationale. Il y a trois raisons essentielles à cela :

1. Certains pays, qui avaient vu leur monnaie s'apprécier avant fin 1978, et qui par conséquent bénéficient de prix à l'importation plus favorables, ont vu cet avantage se détériorer dès le retour à une plus grande stabilité des changes. Cela a donc provoqué une hausse des prix des produits importés.
2. La reprise de la demande — même modérée — a provoqué une hausse rapide du prix des matières premières sur les marchés mondiaux.
3. La nouvelle décision de l'OPEP et les perturbations touchant les approvisionnements en pétrole.

Citons quelques chiffres de la hausse des prix à la consommation de quelques pays pour l'année 1978, et du printemps 1978 au printemps 1979 (mars ou avril) :

	année 1978	printemps 1978 au printemps 1979
	%	%
USA	9,0	10,2
Canada	8,4	9,3
Allemagne fédérale	2,4	3,5
Japon	3,5	2,3
France	9,7	10,1
Royaume-Uni	8,4	10,1
Italie	11,9	14,3
Suisse	0,8	2,6

En comparaison, voyons à présent le taux de chômage en % de la population active :

	déc. 75	déc. 76	déc. 77	déc. 78	avril 79
USA	8,2	7,7	6,3	5,9	5,8
Canada	7,0	7,5	8,5	8,1	7,9
Japon	2,0	1,7	2,1	2,3	2,1 (mars)
Allemagne fédérale	4,9	4,4	4,5	4,1	3,9
France	4,2	4,3	5,2	5,8	6,0
Royaume-Uni	5,0	5,6	6,0	5,5	5,5
Italie	3,5	6,8	7,1	7,4	7,4 (mars)
Suisse	0,9	0,6	0,4	0,4	0,4

La comparaison de ces taux d'inflation et de chômage pose l'import-

tant problème, relevé dans le rapport de la BRI, de l'arbitrage entre le chômage et l'inflation qui, dans ses grandes lignes, « implique qu'en formulant leur politique de gestion de la demande, les responsables de l'économie doivent trouver un moyen terme entre deux objectifs qu'ils doivent atteindre ». Il est évident, en effet, qu'on ne peut obtenir une baisse du chômage qu'en encourageant l'inflation — ou en ne la bloquant pas — et qu'un frein à l'inflation aura pour conséquence une aggravation du chômage. Mais, et c'est là que les choses se compliquent, « depuis la crise pétrolière de 1973 - 1974, les pays ont généralement dû faire face à la fois à une montée rapide de l'inflation et à une poussée du chômage ».

Cette constatation dérouté les économistes et les gouvernements. Pour certains, la thèse de l'arbitrage entre chômage et inflation se vérifie. Pour d'autres, la maîtrise de l'inflation est une condition préalable à tout rétablissement d'une croissance durable à long terme. Mais l'expérience a aussi démontré que, dans certains cas, des facteurs structurels se développent à l'intérieur d'un seul pays : crise de la sidérurgie en France, le textile en général...

Les conclusions du rapport de la BRI, sur ces points, sont intéressants et touchent aux politiques à adapter pour combattre en même temps le chômage et l'inflation, aux priorités à donner à la lutte contre l'un ou l'autre de ces fléaux. Cela montre les grandes difficultés d'adapter une politique structurelle cohérente, compte tenu encore du marché des changes flottants, des problèmes structurels et de la coordination internationale.

La Suisse en bref

Nous avons tenu à évoquer ces problèmes, afin de démontrer la com-

présence de facteurs parfois contradictoires. Abordons une très sommaire analyse de la situation en Suisse, en citant une partie des conclusions du rapport de la BRI :

« Pour des raisons tant internationales que nationales, il se peut donc que le monde industrialisé doive se contenter de taux de croissance inférieurs à ceux auxquels il s'était habitué dans le passé. De surcroît, pour éviter des fluctuations perturbatrices dans les taux de change, ces taux de croissance — ou plus précisément, le degré d'intensité de la demande et d'utilisation du potentiel productif — devraient être plus uniformes qu'ils ne l'étaient précédemment. Enfin, les pays devraient s'employer activement à mettre en œuvre des politiques axées sur l'offre, en vue d'encourager l'investissement, d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre et d'éliminer les déséquilibres structurels. »

Des conseils, nous en recevons donc autant de la BRI que des experts de l'OCDE. Sur le plan national, nous pourrions cependant admettre que nous n'avons pas besoin de tels conseils. La situation actuelle de notre économie peut être qualifiée, en effet, de satisfaisante. Cela est dû, en particulier, à la baisse de la valeur extérieure du franc suisse (15,3 %) de septembre 1978 à mai 1979. Il en est résulté une vague d'optimisme dans le secteur industriel, à la suite de l'augmentation des commandes, autant internes qu'externes. Le rendement est cependant resté très faible dans la plupart des secteurs industriels car, pour préserver cette clientèle étrangère, on a dû se battre au niveau des prix de vente. Les investissements ont également progressé, ce qui laisse supposer que la reprise de l'activité a des chances de se poursuivre encore.

C'est donc un constat d'optimisme que l'on peut faire en cette fin d'été 1979. Il y a certes encore quelques points noirs, en particulier l'horlogerie qui a vu ses exportations diminuer. Cette activité économique reste très sensible à l'évolution des cours du change et, en particulier, des cours du dollar.

Dans l'ensemble donc, on peut se déclarer satisfait de la situation économique suisse. Mais étant donné que notre santé économique dépend de celle de nos partenaires, il faut se garder d'un trop grand optimisme, à moyen terme. On évoque le tassement

conjoncturel aux USA, le retour de la stagflation, les conséquences inflationnistes de l'augmentation du prix du pétrole, et tout ce que cela laisse supposer comme influence sur la croissance...

On constate, une fois de plus, que la prévision économique est très difficile. La conduite d'une économie nationale, sur la base des prévisions, devient un art périlleux, et les recommandations de l'OCDE aux gouvernements ne tiennent pas toujours compte des réalités intérieures, aussi bien politiques qu'économiques. « La conduite de l'économie est trop complexe pour être guidée par la seule intuition politique. Mais elle est trop politique pour être abandonnée aux

seuls économistes » écrit Michel Didier, dans « Le Monde » du 17 avril 1979.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Les 30 juin et 31 décembre sont les deux points culminants de l'année bancaire. Au terme du premier semestre de 1979, les établissements financiers du pays purent, sans trop de difficultés, faire face à leurs obligations concernant l'état de leurs liquidités, soit le maintien d'une proportion appropriée entre leurs disponibilités et leurs actifs facilement mobilisables d'une part, et leurs engagements à court terme d'autre part, conformément à l'article 4 de la loi

fédérale sur les banques et à l'article 15 de son ordonnance d'exécution. Elles purent compter sur l'appui de la Banque nationale suisse (BNS), qui leur accorda, notamment, les crédits d'escompte et les avances sur nantissement dont elles avaient besoin. Par ailleurs, en fin de mois, la situation s'est détendue à la suite de l'évolution sur le marché des changes et de la baisse de la rémunération accordée aux dépôts à terme fixe.

Au cours du second trimestre, la BNS était intervenue dans le but de maintenir les taux d'intérêt convenus avec les banques en avril. L'échec de l'émission de bons de caisse à 3 ¼ % de la Confédération, susceptible de compromettre la souscription d'autres emprunts ultérieurs, incita la BNS à revoir certains taux dès la rentrée des vacances. Ainsi, le 26 juillet dernier, de concert avec les représentants du secteur bancaire, de nouvelles conditions ont été arrêtées pour les bons de caisse. Nous nous référons ici à la circulaire du 2 août dernier, remise aux présidents, gérantes et gérants de toutes les Caisses et Banques Raiffeisen.

Sauf imprévus, toujours possibles durant la période allant du jour de la clôture de la rédaction à celui de la distribution du « Messenger », nos instituts offrent actuellement les taux suivants pour les obligations :

3 ¼ % pour 3 à 4 ans

3 ¾ % pour 5 à 6, et 7 à 8 ans de terme.

Ces taux sont avantageux pour nos déposants, puisqu'ils sont supérieurs de ¼ % à ceux des grandes banques et des banques cantonales.

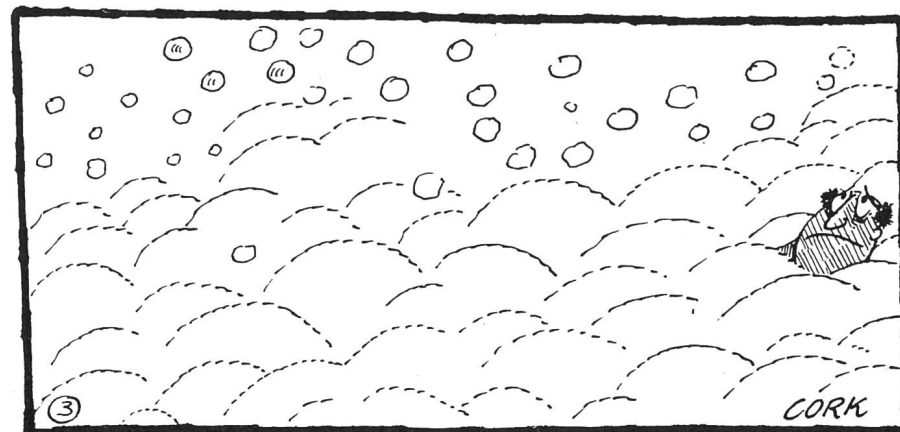
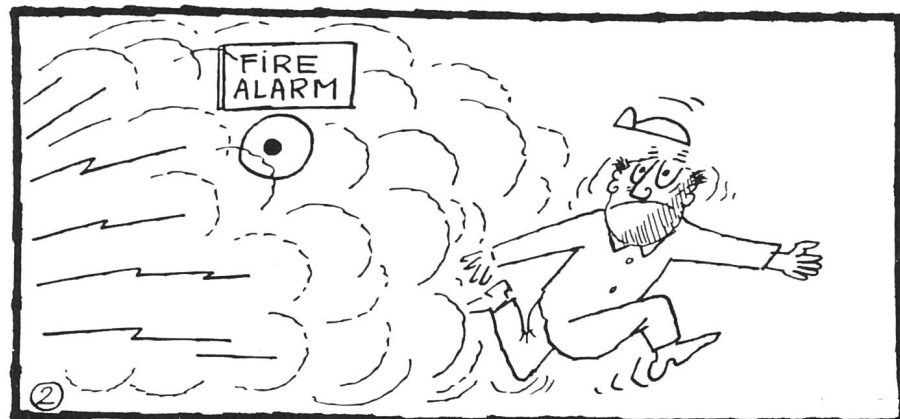
Espérons que l'amélioration de ces conditions incitera les créanciers à renouveler les titres venant à échéance. Au cours des derniers mois, la plupart d'entre eux préféraient verser leur contre-valeur en épargne ou en compte courant, afin de pouvoir, au besoin, disposer assez rapidement de sommes importantes en cas d'offres plus alléchantes sur le marché des émissions publiques.

En ce moment, il serait risqué de s'aventurer dans le dédale des pronostics. Nous ne manquerons pas de tenir les Caisses affiliées au courant de toute modification future importante.

20/8/1979

- pp -

AS-10



Nouveau moyen d'enseignement dans le secteur bancaire

(cb) La Commission de formation et de renouvellement professionnels de l'Association suisse des banquiers a publié en collaboration avec l'Institut universitaire des banques de St-Gall un manuel intitulé «Connaissances générales d'économie bancaire et d'économie politique». Ce manuel s'adresse en particulier aux employés de banques qui se préparent aux examens fédéraux pour l'obtention du diplôme d'employés de banque. *Ce traité a cependant aussi sa valeur pour les spécialistes de la pratique bancaire, les enseignants, les étudiants et pour tous ceux qui s'intéressent à la profession bancaire en Suisse.*

L'édition allemande a précédé il y a quelques mois la sortie de la version

française, actuellement disponible.

D'éminents spécialistes scientifiques, de l'administration et des milieux bancaires se sont chargés de présenter en huit chapitres le cadre juridique et économique dans lequel évoluent les banques en Suisse :

- Les banques et leurs fonctions économiques (Hans J. Mast, Zurich)
- Structure des banques suisses (Auguste Püntener, Altdorf)
- Principes de la politique commerciale des banques (Léo Schuster, St-Gall)
- La législation bancaire (Daniel Bodmer, Berne)

- La législation relative aux fonds de placements (Jacques B. Schuster, Berne)
- La Banque nationale suisse (Martin Thomann, Zurich)
- La monnaie (Peter Buomberger, Zurich)
- Notions générales d'économie publique (Rolf Dubs, Saint-Gall)

L'ouvrage peut être commandé à l'adresse suivante (prix : fr. 39.—) :

Commission suisse pour les Examens professionnels de banque, Effingerstrasse 70, 3008 Berne.

Pensée

Sur dix personnes qui parlent de nous, neuf disent du mal, et souvent la seule personne qui en dit du bien le dit mal. *Rivarol*

L'activité de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse en 1978

Les rapports présentés en allemand, lors de l'assemblée générale du 9 juin dernier, ont été traduits par des interprètes qui ne nous laissent aucune trace de leur travail, ni sur bande magnétique ni sur papier.

Etant seul à bord de la frêle embarcation du « Messenger », il ne nous est tout simplement pas possible de traduire tous ces textes. C'est la raison pour laquelle nous renvoyons au prochain numéro une relation abrégée de cette manifestation. Nous tâcherons de donner au moins l'essentiel de l'exposé du gérant.

Ci-après, nous publions de larges extraits de son rapport de gestion de l'exercice 1978.

- pp -

Administration

Les sociétaires de la Coopérative de cautionnement de l'Union ont de nouveau été conviés à participer, après un intervalle de trois ans, à Lucerne, le vendredi 2 juin 1978, à sa 36e assemblée générale ordinaire. Vu que celle-ci a dû se tenir déjà le vendredi, en fin d'après-midi, à cause des festivités marquant le 75e anniversaire de la fondation de l'Union, le nombre de ses participants s'en est

ressenti. En effet, la majorité des congressistes n'a pris le chemin de la Ville Lumière suisse que le matin suivant. Malgré cela, ce sont tout de même quelque 350 délégués qui ont assisté aux délibérations menées promptement. On a pu remarquer, une nouvelle fois, la présence des organes supérieurs de l'Union, qui témoigne du vif intérêt qu'ils prennent à l'activité et à l'essor de cette organisation.

Activité

L'expansion amorcée en 1976 s'est très heureusement développée au cours de l'exercice sous revue. Nous voyons la raison à cela surtout dans le fait que les organes dirigeants des Caisses et Banques Raiffeisen reconnaissent, de plus en plus, que leur capacité de concurrence, dans les affaires actives, peut être considérablement renforcée grâce à la Coopérative de cautionnement.

Le volume et le genre des affaires traitées sont donnés en détail par le tableau suivant :

	1978		1977	
	cas	fr.	cas	fr.
Cas en suspens au 1er janvier	484	24 237 900.—	384	18 085 670.—
Demandes présentées durant l'année	4781	112 538 970.—	2621	72 910 787.—
Total	5265	136 776 870.—	3005	90 996 457.—
Cautiennements consentis entièrement	4060	77 493 390.—	2128	47 876 525.—
Cautiennements consentis partiellement	63	2 499 536.—	67	2 600 845.—
Total	4123	79 992 926.—	2195	50 477 370.—
Demandes retirées intégralement	362	16 717 750.—	234	10 352 652.—
Demandes retirées partiellement	(63)	786 814.—	(67)	1 202 135.—
Demandes rejetées intégralement	86	2 967 480.—	92	4 726 400.—
Cas en suspens au terme de l'exercice	694	36 311 900.—	484	24 237 900.—
Total	5265	136 776 870.—	3005	90 996 457.—

Par rapport à 1977, nous avons enregistré 2160 requêtes de plus (+ 82 %) pour un montant total de fr. 39 628 183.— (+ 54 %), à telle enseigne que les demandes présentées en 1978 à la Coopérative de cautionnement dépassent la jolie somme de 112 millions de francs. Le volume traité s'est élevé à fr. 45 780 413.— (+ 50 %), représentant 2260 cas (+ 75 %) de plus qu'au cours de l'exercice précédent et atteint, avec un total de fr. 136 776 870.— pour 5265 affaires, un nouveau record depuis la fondation de la coopérative. Ainsi, en l'espace de trois ans seulement, l'ensemble des demandes présentées a presque triplé. Le total de toutes les requêtes approuvées a augmenté de 30 millions de francs à fr. 79 992 926.—.

Les « demandes rejetées » enregistrent un recul, aussi bien du point de vue valeur que de celui du nombre. Confrontées aux requêtes formulées durant l'exercice, elles représentent 1,8 %, alors que, pour l'exercice précédent, elles atteignaient 3,5 % et 5,6 % en 1976. Cette diminution très nette démontre tout le sérieux que mettent les organes responsables des Caisses et Banques Raiffeisen dans l'étude des prêts et crédits sollicités et dans le travail préparatoire des demandes de cautionnement.

La catégorie des « demandes retirées » s'est considérablement étendue. Il faut en rechercher la cause principale dans le fait que plusieurs instituts Raiffeisen ont perdu, dans la lutte qui les oppose à la concurrence, pour des raisons qui nous sont inconnues, des affaires pour lesquelles notre engagement était pourtant déjà assuré. Les « cas en suspens » présentent une augmentation de 12,07 millions de francs (1977 : 6,15 millions) et s'établissent à fr. 36 311 900.—. Le nombre élevé d'approbations de cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur procède de la tendance toujours soutenue à construire des maisons monofamiliales. Il est à remarquer, à ce propos, que les affaires demeurent en suspens jusqu'au moment de leur consolidation.

Les nouveaux engagements souscrits se répartissent comme suit :

979 positions appuyées par des hypothèques de rang postérieur	fr. 47 006 701.—
3144 positions garanties uniquement par notre signature, appuyées dans certains cas par des couvertures partielles	fr. 32 986 225.—
4123 positions	fr. 79 992 926.—

En 1978, le nombre de cas pour chacune de ces catégories s'est sensiblement modifié, le nouveau rapport s'établissant à 23,7 : 76,3 (35,9 : 64,1 en 1977). Pour le nominal des affaires, la quote-part des cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur a régressé de 70,5 % à 58,8 %, alors qu'elle a progressé pour les affaires sans couverture ou partiellement garanties de 11,7 % pour atteindre 41,2 %, ce qui signifie une accentuation correspondante des ris-

ques. Les engagements souscrits à la suite des nouvelles possibilités de cautionnement dans le cadre du crédit de campagne et l'augmentation du nombre de prêts à caractère social sont les facteurs principaux de cette évolution.

La diversité des avances bénéficiant de notre garantie intégrale ou partielle est illustrée, ci-après, par la liste des affaires réparties suivant la destination des fonds :

cas	fr.
252 Construction de maisons monofamiliales	10 849 848.—
34 Construction de maisons à plusieurs familles et blocs locatifs	2 070 561.—
10 Construction de maisons locatives avec locaux commerciaux	1 095 000.—
4 Construction de halles de montage et d'ateliers pour réparation de voitures	400 000.—
3 Construction de bâtiments à caractère agricole	220 000.—
204 Achat de maisons monofamiliales	7 515 354.—
70 Achat de maisons à plusieurs logements	2 970 870.—
35 Achat de maisons locatives avec locaux commerciaux	2 803 500.—
63 Achat d'appartements en propriété par étages	2 199 676.—
22 Achat de domaines agricoles	825 100.—
30 Achat de parcelles de terrain et de vignes	911 500.—
149 Crédits d'exploitation partiellement appuyés par des garanties réelles	3 772 200.—
78 Crédits d'exploitation appuyés par des garanties hypothécaires	3 260 000.—
124 Achat de cheptel mort et vif, machines agricoles et tracteurs	1 704 850.—
71 Reprise d'hypothèques	4 231 138.—
54 Refonte de dettes hypothécaires existantes	2 848 170.—
3 Dépassement de crédits de construction	66 000.—
239 Frais d'agrandissement et de rénovation	7 436 616.—
70 Reprise de commerces, ouverture de cabinets de consultation	2 352 600.—
15 Achat de camions	1 063 000.—
36 Achat de machines artisanales	826 555.—
704 Garanties pour artisans	2 176 122.—
13 Garanties bancaires	1 992 408.—
3 Crédits temporaires pour acheteurs de lait	350 000.—
7 Crédits saisonniers	445 000.—
9 Crédits contre cessions de créances	390 000.—
1156 Crédits de campagne	10 903 600.—
609 Petits crédits et prêts à caractère social	3 630 458.—
56 Autres destinations	682 800.—
4123	79 992 926.—

Lisez et faites lire

Le Messager Raiffeisen

Cette énumération indique bien le caractère varié de nos prestations de service. Comparativement à l'exercice précédent, le nombre des demandes agréées a crû dans une très forte proportion et l'augmentation a été ressentie dans presque tous les secteurs. Mais ce sont surtout les positions « Construction et Achat de maisons monofamiliales » et « Frais d'agrandissement et de rénovation » qui montrent l'accroissement le plus fort.

La position « Petits crédits et prêts à caractère social » connaît d'année en année un développement des plus réjouissants. C'est ainsi que son extension compte, cette année-ci, 272 postes représentant fr. 1 847 400.—, ce qui fait passer le total des engagements nouveaux à fr. 3 630 458.—.

bénéficiaires :

	fr.
1419 indépendants (y compris 704 garanties pour artisans d'un total de fr. 2 176 122.—)	36 752 269.—
1137 salariés	23 619 567.—
1169 agriculteurs	12 744 360.—
226 fermiers	2 486 150.—
138 professions féminines	2 149 380.—
4 coopératives de construction, associations viticoles et corporations d'alpage	160 200.—
30 divers	2 081 000.—
4123	79 992 926.—

Comme fait le plus marquant, il y a lieu de signaler le bond en avant réalisé par la rubrique « agriculteurs », tant pour ce qui est du nombre de cas, que pour ce qui concerne sa valeur (1977 : 167 cas pour fr. 3 535 350.—). Il faut attribuer ce développement au seul « Crédit de campagne ». La catégorie des « indé-

L'utilisation moyenne par poste a, de la sorte, progressé de fr. 5290.— à fr. 5961.—.

La nouvelle possibilité de cautionnement offerte, dès le début de 1978, par le « Crédit de campagne », s'est révélée être un succès. Avec 1156 opérations conclues, cette catégorie a d'emblée pris la tête en totalisant fr. 10 903 600.—. Le crédit est limité à fr. 10 000.— par cas et, dans l'éventualité d'une utilisation intense, il peut se transformer en crédit permanent d'exploitation.

Les cautionnements que nous avons consentis au cours de l'exercice sous revue se répartissent de la façon suivante pour ce qui a trait à la profession :

pendants » s'est singulièrement distancée de celle des « salariés », fournissant ainsi la preuve que la Coopérative de cautionnement s'est engagée, dans une mesure plus importante que précédemment, en faveur de l'artisanat.

L'évolution de nos engagements a été la suivante durant l'exercice sous revue :

	positions	fr.
Engagements au 1er janvier 1978	6 512	134 252 097.—
Cautionnements signés en 1978	4 123	79 992 926.—
	10 635	214 245 023.—
Remboursements complets durant l'exercice	1 776	20 596 721.—
Diminution en cours d'année par suite d'amortissements et d'estimations nouvelles		14 083 999.—
Engagements au 31 décembre 1978	8 859	179 564 303.—

L'accroissement est donc de 45,3 millions de francs par rapport à 1977, année où celui-ci était de 19,1 millions de francs. Quant au nombre de postes, l'ensemble des engagements en compte 2347 de plus. De la sorte, nos engagements ont plus que doublé depuis 1973. Ces magnifiques succès dans les résultats montrent clairement

combien la Coopérative de cautionnement de l'Union est de plus en plus appréciée et estimée par les instituts Raiffeisen qui y sont affiliés. Dans le groupe des coopératives suisses de cautionnement visant les mêmes buts, nous occupons incontestablement toujours la première place.

Une réserve appréciable de crois-

sance se trouve comprise dans l'augmentation de 24 à 36 millions de francs en ce qui concerne les « cas en suspens ».

L'engagement moyen se chiffre à fr. 10 245.— (1977 : fr. 9769.—) pour les cautionnements simples, appuyés partiellement par des garanties réelles, et à fr. 34 001.— (1977 : fr. 31 369.—) pour ceux dont la couverture est constituée par des hypothèques de rang postérieur. Pour plus de précision, nous ajouterons que les engagements souscrits en 1978 en faveur de cette dernière catégorie représentent une moyenne de fr. 48 015.— (1977 : fr. 45 112.—), tandis qu'elle s'élève à fr. 10 491.— (1977 : fr. 10 585.—) pour les cautionnements simples.

La relation en pour-cent entre les engagements garantis complémentaiement par hypothèques et les cautionnements simples était respectivement de 76 : 24 en 1976, également 76 : 24 en 1977 et 71 : 29 en 1978 ; cette proportion est considérée comme normale et justifiable. Le recul de 5 % enregistré dans le secteur hypothécaire est à attribuer avant tout aux très nombreux cautionnements souscrits pour le « Crédit de campagne » et les « Prêts à caractère social et petits crédits ».

Compte d'exploitation et bilan

L'excédent d'exploitation s'élève à fr. 409 225.15 et affiche, par rapport à l'exercice précédent, un fléchissement de fr. 96 664.40. Les recettes dues à l'encaissement des primes ont continué d'augmenter, tandis que celles correspondant au produit des capitaux ont enregistré, en raison de la baisse du taux hypothécaire, une légère diminution. Le résultat a par ailleurs été influencé défavorablement par l'accroissement notable des dépenses pour le personnel, par le poste « loyer des bureaux » comptabilisé pour la première fois et par la constitution d'une provision pour les droits de timbre d'émission à acquitter en 1979, rendue nécessaire à la suite de l'augmentation du capital social au 31 décembre 1978. Attendu que, l'an dernier, nous nous sommes de nouveau abstenus de majorer le taux des primes pour les cautionnements, ce n'est que partiellement que l'amplification des frais d'administration et la création de la provision indiquée ont

pu être compensées par le surcroît des primes encaissées.

Tenant compte de la situation, le conseil d'administration a proposé

fr. 287 800.—	versement d'un dividende de 2½ % au capital social de fr. 11 512 000.—
fr. 121 425.15	attribution à la réserve
fr. 409 225.15	total

A la suite de l'approbation de ces propositions par l'assemblée générale du 9 juin dernier, les réserves ont passé à fr. 2 906 165.45 constituant, avec le capital social de fr. 20 831 600.—, une fortune de fr. 23 737 765.45. Les engagements totaux à fin 1978 correspondent à 7,56 fois la fortune de l'institution, alors que les dispositions statutaires prévoient que la somme des caution-

d'abaisser le dividende de 3 à 2½ % et recommandé de procéder à la répartition suivante du bénéfice :

nements ne doit pas être supérieure à 10 fois nos fonds propres. En conséquence de l'augmentation du capital social au 31 décembre 1978, ce sont, en chiffre rond, 58 millions de francs d'engagements nouveaux que nous pouvons souscrire, à telle enseigne que nous devrions posséder, pour l'exercice 1979, un potentiel suffisant. Notre capital social se répartit comme suit :

	1978		1977	
	postes	fr.	postes	fr.
Banque centrale	1	2 000 000.—	1	1 000 000.—
Caisses et Banques Raiffeisen	1114	18 831 600.—	1078	10 512 000.—
	1115	20 831 600.—	1079	11 512 000.—

Il est intéressant de connaître, à titre complémentaire, la répartition de nos membres selon les régions linguistiques et culturelle du pays :

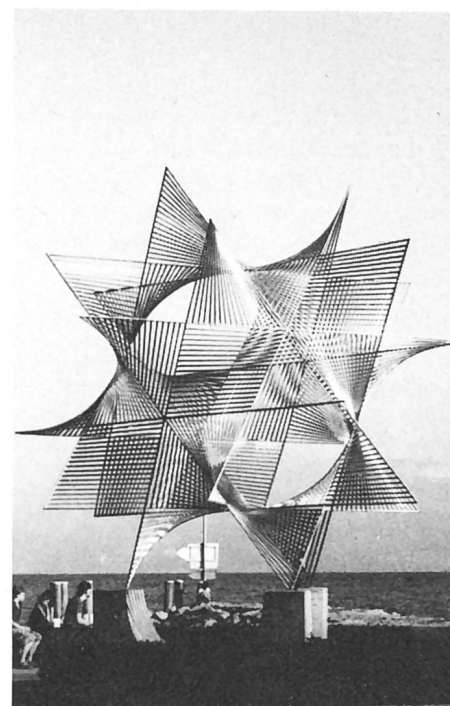
653 Caisses/Banques Raiffeisen de suisse alémanique	pour fr. 15 182 400.—
319 Caisses/Banques Raiffeisen de Suisse romande	pour fr. 2 591 300.—
113 Caisses/Banques Raiffeisen de Suisse italienne	pour fr. 788 300.—
29 Caisses de Suisse romanche	pour fr. 269 600.—
1 Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall	pour fr. 2 000 000.—
1115 coopérateurs	pour fr. 20 831 600.—

L'accession à la propriété de logements et de maisons familiales...

... est grandement facilitée en ce moment, grâce aux taux débiteurs avantageux. En ce qui concerne nos Caisses Raiffeisen, elles sont parvenues, en 1978, à investir en placements hypothécaires * plus de 580 mio de francs — soit un bon 70 % — des 840 millions de capitaux frais qui leur ont été confiés. L'état de leurs comptes à la banque centrale et les constatations faites, lors des révisions, permettent d'espérer que 1979 confirmera encore cette heureuse évolution.

L'adaptation des dispositions de l'article 13 du règlement d'administration, énonçant les limites maximales pour les hypothèques de premier rang, ainsi que l'amélioration des possibilités d'intervention de notre Coopérative de cautionnement ont certainement contribué au renforcement de la position concurrentielle des instituts Raiffeisen du pays.

Evidemment, nous n'avons jamais * + 155 mio en nouveaux prêts et crédits d'autres catégories.



« Ouvverture dans le monde ». Œuvre de A. Duarte. Don du Rotary Club Suisse à la Ville de Lausanne.

eu la prétention de pouvoir, en tout et partout, faire des offres défiant toute concurrence. Nous reconnaissons aussi les excellents services rendus par les autres établissements bancaires qui traitent les opérations de crédit hypothécaire, tout comme nous n'ignorons pas que, dans le secteur des crédits commerciaux ou des avances en blanc, les grandes banques sont en mesure d'assumer des risques bien plus étendus qu'une coopérative à responsabilité solidaire de ses membres, dont la marge de gain et, par voie de conséquence, le renforcement plus modeste des réserves spéciales et des du croires, imposent des limites déterminées à son champ d'activité.

Toutefois nous prétendons, aujourd'hui encore, que les dispositions réglementaires, en ce qui concerne les placements hypothécaires notamment, soutiennent la comparaison avec les normes des solides établissements du pays.

Dans le numéro du 9 juin 1979 de la revue zurichoise « Finance et Economie », le directeur de la Banque cantonale de Zurich (BCZ) a présenté un tableau très suggestif du financement de la construction de maisons familiales. A l'intention des dirigeants, des gérantes et gérants Raiffeisen, nous en avons extrait les données principales, reproduites ci-après.

Limites usuelles sur la place bancaire de Zurich, où la concurrence est certainement aussi forte, aussi âpre que dans nos communes rurales.

L'exemple invoqué ici concerne un crédit de construction qui, après l'achèvement des travaux, sera converti en prêts hypothécaires fermes.

Limite des charges

Hypothèque 1er rang : jusqu'à 65 % environ (du montant du devis - *réd.*).

Hypothèque second rang : dans la

Taux (Il s'agit ici des taux en vigueur en juin 1979.)

Crédit de construction : 3 ¾ % + une commission de ¼ % par trimestre ou fraction de trimestre.

Prêts hypothécaires : en premier rang : 4 % net
second rang : 4 ½ % net.

Plan de financement :

Montant du devis : fr. 350 000.—, reconnu dans la règle, par la suite, comme valeur d'estimation de la banque.

Hypothèque 1er rang :	65 % environ	fr. 230 000.—
Second rang :	20 % environ	fr. 70 000.—

Fonds propres demandés

Amortissements semestriels :

35 fois fr. 2000.— = fr. 70 000.— = 17 ½ ans ou, sur demande, par exemple

10 amortissements	à fr. 1 000.—	=	fr. 10 000.—
10 »	à fr. 1 500.—	=	fr. 15 000.—
10 »	à fr. 2 000.—	=	fr. 20 000.—
10 »	à fr. 2 500.—	=	fr. 25 000.—

40 amortissements répartis sur 20 ans.

Calcul des charges totales de l'immeuble (pour la première année) :

Intérêt 4 % sur fr. 230 000.— (hypothèque 1er rang)	fr. 9 200.—
4 ½ % pour la seconde hypothèque	fr. 3 150.—
Amortissement (suspendu évent. durant 1 ou 2 ans)	fr. 4 000.—
Autres frais (calculés, dans la règle, à raison de 1 % du montant du devis)	fr. 3 500.—
	<u>fr. 19 850.—</u>

règle jusqu'à 75 %, au besoin au maximum 90 %, moyennant fourniture d'une garantie complémentaire (polices d'assurance) et mise à contribution du Fonds de garantie de la BCZ (pour nos Caisses : de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse - *réd.*).

Amortissement

Hypothèque 1er rang : pas d'amortissement.

Les hypothèques de rang(s) pos-

térieurs(s) doivent être remboursées dans un délai de 10 à 15 ans, de 20 à 25 ans au maximum lorsque les charges sont particulièrement élevées. Sur demande, l'amortissement peut être réduit durant les premières années et « arrondi » par la suite, au gré de l'amélioration du revenu des intéressés. Suivant les cas, la BCZ renonce à tout amortissement durant les deux premières années.

Il ressort de ce plan de financement que la BCZ exige de ses débiteurs, lors de l'achat ou de la construction d'une maison familiale, un apport de fonds propres de 15 % environ.

* * *

Quant aux autres conditions, elles correspondent, dans leurs grandes lignes, à celles qui sont faites par nos Caisses Raiffeisen. Nous nous permettrons tout au plus de préciser que chez nous, dans la règle, le taux des hypothèques de second rang est de ¼ % supérieur à celui du premier rang (½ % à la BCZ) et, qu'avec l'appui de leur Coopérative de cautionnement, la limite totale maximum des charges peut, dans certains cas justifiés, atteindre sans autre celle figurant au tableau de financement ci-dessus.

Nous avons donc, dans le secteur des prêts hypothécaires, tout lieu d'affirmer que la compétitivité du mouvement raiffeiseniste suisse reste assurée.

- pp -

Pensée

On a souvent tort par la façon que l'on a d'avoir raison.

Mme Necker

Villages au parfum de pain frais...

Une église, une école, une boulangerie, une Caisse Raiffeisen : avec ça, vous faites un village ! Point de départ de la réactivation des bourgs : la boulangerie, pas le dépôt, mais la boutique où on sent le pain frais. *En conjuguant leurs efforts à Mézières / VD* (quelque 700 habitants) et par la suite ailleurs dans le pays, *financiers* et techniciens, meuniers et boulangers ont permis d'ouvrir la porte d'une

boulangerie villageoise aux habitants du lieu et des environs.

Une construction ancienne abritait un café. Mise en vente, aménagée, elle offre désormais un toit à une boulangerie - pâtisserie - tea-room, cela grâce à une collaboration interprofessionnelle — saluée par les milieux politiques et économiques — efficiente : *la Caisse Raiffeisen s'est chargée du financement (on sait que*

cette institution est fortement attachée à la valorisation du monde rural), l'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries s'est occupée de la partie technique, la fiduciaire des boulangers du secteur économique, le conseiller technique des boulangers romands se chargeant de l'équipement du laboratoire et du magasin, tout cela avec l'appui de la Communauté d'intérêt de la boulangerie et meunerie romandes. Le 3 juin, à l'occasion d'une journée « portes ouvertes », autorités civiles et religieuses, villageois

et passants faisaient connaissance du maître et des lieux.

En assurant l'encadrement financier et technique, en mettant au point un plan-type, nous voulons contribuer à réinsérer le boulanger dans le village, déclare Edouard Pouly, conseiller technique de l'Association romande des patrons boulangers-pâtisseries. Parce que le boulanger y est à sa place, au service de la population, qu'il s'agisse de lui fournir le pain

quotidien, desserts et friandises, voire le thé des quatre-heures, mais dans tous les cas un peu de cette fête au cœur de laquelle se trouve l'aliment, dans la société des hommes. *Le pain de l'artisan, dans la communauté villageoise, n'a pas qu'une fonction alimentaire.*

La Communauté d'intérêt boulangerie-meunerie procède, actuellement, à un recensement des boulangeries romandes ; elle dresse un « état de

manque » (dans le centre du Pays de Vaud, notamment, la fabrication du pain n'est plus assurée régulièrement). Mézières est un point de départ, nous souhaitons que d'autres bourgs emboîtent le pas, conclut Ed. Pouly. (crista)

P.S. — L'adjonction « une Caisse Raiffeisen » à la deuxième ligne et les textes en italique sont de la rédaction.

- pp -

Bilan de la Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 30 juin 1979

Actifs	fr.	Passifs	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	11 460 370.45	Engagements en banque à vue	90 222 648.24
Avois en banque à vue	4 894 497.73	Engagements en banque à terme dont fr. 74 000 000.— échéant dans un délai de 90 jours	99 300 000.—
Avoirs en banque à terme dont fr. 166 000 000.— échéant dans un délai de 90 jours	466 500 000.—	Avoirs à vue des Caisses affiliées	563 053 955.70
Avances aux Caisses affiliées à vue	120 549 550.70	Avoirs à terme des Caisses affiliées dont fr. 35 111 000.— échéant dans un délai de 90 jours	1 907 896 122.80
Avances aux Caisses affiliées à terme	13 000 000.—	Créanciers à vue	38 963 472.55
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 28 050 000.— de bons du trésor et rescriptions	42 606 314.70	Créanciers à terme dont fr. 10 000 000.— échéant dans un délai de 90 jours	13 700 000.—
Comptes courants débiteurs en blanc	1 401 628.55	Dépôts d'épargne	72 305 110.01
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 21 977 451.80 garantis par hypothèques	23 160 890.62	Carnets de dépôts et de placement	22 984 681.97
Avances et prêts à terme fixe en blanc	16 000 000.—	Obligations de caisse	74 790 500.—
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 3 771 427.50 garantis par hypothèques	9 586 067.90	Prêts sur lettres de gage	23 000 000.—
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	264 763 578.25	Autres passifs	28 320 024.11
Placements hypothécaires	448 541 918.60		
Fonds publics et titres	1 589 213 433.55	<i>Fonds propres</i>	
Participations permanentes	1 748 020.—	Parts sociales fr. 90 000 000.—	
Immeubles à l'usage de la banque	10 200 000.—	Réserves fr. 25 700 000.—	
Autres immeubles	1 780 681.85	Solde du compte de profits et pertes fr. 222 659.43	115 922 659.43
Autres actifs	25 052 221.91	Total du bilan	<u>3 050 459 174.81</u>
Total du bilan	<u>3 050 459 174.81</u>	Avals et engagements par cautionnement	16 708 752.70

Des allocations familiales également pour les petits artisans et commerçants en régions de montagne ?

Les petits paysans à temps partiel devraient prochainement eux aussi bénéficier des allocations familiales. Dans sa prise de position sur la révi-

sion partielle de la loi fédérale sur les allocations familiales pour les travailleurs agricoles et les petits paysans, le SAB (Groupement suisse pour la po-

pulation de montagne) salue l'intention du Conseil fédéral d'octroyer aux petits paysans à temps partiel des allocations familiales au prorata du temps

qu'ils passent à travailler dans l'agriculture. Cette extension est d'une importance déterminante pour le maintien de l'agriculture de montagne. Par contre le SAB regrette que le Conseil fédéral ait refusé de prendre en charge dans le régime des allocations familiales les petits artisans et commerçants des régions de montagne aux revenus modestes. Pour le maintien d'une certaine vie sociale dans les vallées montagnardes, il est nécessaire de conserver toute une série de professions. Les petits artisans et commerçants fournissent dans ces régions de précieuses prestations avant tout en faveur de l'agriculture et du tourisme. De l'avis du SAB, la limite du revenu déterminant pour toucher les allocations devrait être portée à 23 000 francs avec un supplément par enfant

de 3000 francs. Le minimum de la 25^e classe de traitement de la Confédération et le début de l'échelle dégressive pour les cotisations à l'AVS-AI ainsi que la limite pour l'obtention d'une aide lors de l'assainissement de logements en région de montagne sont situés dans cet ordre de grandeur, que l'on considère actuellement comme la limite, de revenu au-dessous de laquelle des mesures sociales particulières sont nécessaires. Dans sa prise de position, le SAB recommande par ailleurs de fixer à 100 francs en région de montagne et à 80 francs en région de plaine le montant des allocations familiales. Les propositions demandant une limite de revenu flexible pour toucher les allocations doivent être à nouveau examinées.

SAB



Rêvent-ils d'autres horizons ?

Influence des banques dans le secteur non bancaire — Les faits détruisent la légende

(cb) La Commission des cartels a publié un rapport concernant la concentration dans le secteur bancaire suisse, sur la base d'enquêtes scrupuleusement menées, d'entretiens et de collectes de données statistiques. Elle avait au demeurant déjà publié, en 1968, une étude sur l'état de la concurrence dans le secteur bancaire

suisse.

Dans son nouveau rapport, la Commission des cartels donne des éclaircissements précis sur l'évolution des structures dans le secteur bancaire en Suisse. Ses appréciations sont établies sous l'angle de la politique de concurrence. Il est de ce fait intéressant de mettre en face des résultats de l'en-

quête certaines affirmations comme celles qui ont été présentées, par exemple, dans le cadre de l'initiative du Parti socialiste suisse contre les banques — ainsi, la position de force qu'occuperaient prétendument les banques dans d'autres entreprises (enchevêtrement).

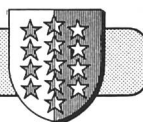
La Commission des cartels a procédé à une enquête sur les participations dans les plus importantes sociétés suisses, dont le capital-actions est largement répandu dans le public. Elle a constaté que, dans 3 cas sur 56, les banques sont propriétaires, dans une proportion supérieure à 50 %, d'entreprises qui ne font pas partie du secteur bancaire. Il s'agit toutefois de participations dans des sociétés de financement, c'est-à-dire des entreprises qui appartiennent au secteur financier. La part prépondérante des participations directes (dans 42 cas sur 50) se situe à un niveau de participation inférieur à 20 % du capital des sociétés. La Commission des cartels ne relève, par conséquent, *pas une seule participation directe majoritaire dans une société non financière.*

La Commission des cartels fait des constatations identiques, en ce qui concerne la présence de représentants des banques dans les conseils d'administration de sociétés dont le capital est largement en mains du public, ou pour ce qui concerne l'exercice du droit de vote des actions en dépôt par les banques.

L'opinion de la Commission des cartels est également en parfaite concordance avec la politique des banques suisses et de l'Association suisse des banquiers, lorsqu'elle affirme qu'une expansion délibérée des participations bancaires dans des sociétés étrangères au secteur bancaire serait à rejeter.

Il est des cas, comme le souligne la Commission des cartels, où les participations des banques dans des sociétés d'un autre secteur sont tout à fait souhaitables, lorsqu'il s'agit de contribuer à l'assainissement de sociétés ou de maintenir des places de travail. La politique des banques est, néanmoins, de ne pas conserver de telles participations plus longtemps qu'il n'est nécessaire et, au contraire, de s'en séparer dès que possible.

Après les résultats de l'enquête de la Commission des cartels, personne ne peut plus, de bonne foi, répandre l'image de la « puissance » et de l'« influence » des banques.



Banque Raiffeisen de Monthey/VS

Bilan intermédiaire au 30 juin 1979

Actifs	fr.
Encaisse et compte de chèques postaux	232 159.01
Avoirs à la banque centrale à vue	1 428 000.—
Avoirs à la banque centrale à terme	16 700 000.—
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 7 588 331.90 avec hypothèques	7 834 560.90
Prêts à terme gagés dont fr. 4 684 273.50 avec hypothèques	4 995 042.85
Prêts et crédits aux collectivités de droit public	1 639 787.45
Placements hypothécaires	22 089 536.15
Participations permanentes (parts sociales Union)	501 000.—
Immeuble de la banque	300 000.—
Autres actifs	101 331.—
Mobilier	11 626.—
Bilan	55 833 043.36

Passifs	fr.
Dette à la banque centrale	136 624.28
Créanciers à vue	3 853 026.30
Créanciers à terme	17 419.—
Epargne	38 391 002.37
Obligations de caisse	10 307 600.—
Autres passifs	1 005 375.42

Fonds propres

Parts sociales des 806 sociétaires	161 200.—
Réserves	1 960 795.99

Bilan	55 833 043.36
------------------------	----------------------

Tabacs et cigares

	p. kg.
Tabac populaire	16.40
« Buregluck »	17.40
« Montagnard »	19.—
100 Brissagos	32.—
200 Habana	35.70

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
Tél. : 064 / 41 19 85

Retour en cas de
non-convenance

† In memoriam

M. Jean Blötzer, ancien président de la fédération régionale des Caisses Raiffeisen du Haut-Valais

En juin dernier est décédé subitement, au bel âge de 83 ans, M. Jean Blötzer, ancien directeur de l'Ecole d'agriculture de Viège (VS).

Au terme de la scolarité habituelle dans son village natal de Ferden, à quelques kilomètres de Goppenstein, station du chemin de fer du Lötschberg, il fréquenta l'Ecole normale de Sion. Après quelques années d'enseignement, il s'inscrivit, à l'âge de 23 ans, à l'Ecole polytechnique de Zurich, où il décrocha un brillant diplôme d'ingénieur agronome.

De retour au Vieux-Pays, il fut d'abord engagé comme professeur aux Ecoles d'agriculture de Viège et de Châteauneuf, près de Sion, puis, en 1936, nommé directeur de celle de Viège, qu'il servit de tout son talent, de son vaste savoir et de toutes ses forces, cela durant vingt-huit ans.

Tout en contribuant ainsi à la formation professionnelle de générations d'agriculteurs, il manifesta encore son attachement à la paysannerie, en collaborant au sein de diverses associations et sociétés coopératives locales et régionales. Cette activité devait tout naturellement le conduire sur les sentiers du raiffeisenisme. Non seulement il porta plusieurs institutions sur les fonts baptismaux, il assuma conjointement, de 1941 à 1971, la présidence du conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen de Viège. En 1941, il fut appelé à succéder à l'inoubliable et vaillant pionnier du Haut-Valais, feu le chanoine Werlen, à la présidence de la fédération régionale. Enfin, de 1957 à 1972, il représenta avec distinction et efficacité son canton d'origine au sein du conseil d'administration de l'Union suisse. Les

anciens raiffeisenistes du Bas-Valais se souviennent certainement encore de ses interventions originales et percutantes à leurs assises annuelles, auxquelles il se rendait toujours avec un visible plaisir, quand ses nombreuses occupations le lui permettaient.

M. Jean Blötzer, coopérateur convaincu, chevalier sans peur et sans reproche du mutualisme en matière d'épargne et de crédit, était soucieux aussi bien du développement des institutions qui lui étaient confiées que de l'observation sans compromission des principes fondamentaux éprouvés qui furent, sont et seront toujours la grande force de notre mouvement.

Nous garderons de ce collaborateur distingué et dévoué un souvenir lumineux et reconnaissant.

- pp -

Un Raiffeiseniste à l'honneur

En juin dernier, après la mise en pages du numéro 7/8 de juillet/août, nous avons appris qu'un Raiffeiseniste méritant avait été l'objet d'une distinction flatteuse de la part du gouvernement valaisan.

En effet,

M. Roger Pitteloud, professeur,
— président de la Caisse Raiffeisen de Chamoson

— secrétaire de la fédération régionale du Valais romand

— correspondant du « *Messenger Raiffeisen* »

a été nommé sous-préfet du district de Conthey.

Nous présentons à M. Roger Pitteloud nos félicitations les plus chaleureuses et formons tous nos vœux de succès dans l'accomplissement de sa nouvelle fonction.

- pp -

regroupe aujourd'hui 140 membres.

Après une pieuse pensée pour les dirigeants locaux décédés au cours de l'année dernière, M. Rossé a présenté son rapport présidentiel. En dépit de la situation conjoncturelle défavorable, les Caisses Raiffeisen jurassiennes ont connu un essor réjouissant. La somme des bilans, en augmentation de 21,2 millions, atteint 355,5 millions. Le chiffre d'affaires, qui progresse de 60 millions, s'élève à 832 millions, ce qui fait présager que le jour n'est plus très éloigné où la Fédération jurassienne pourra annoncer un mouvement annuel d'un milliard.

L'épargne demeure naturellement la base de tout l'édifice ; elle se monte à 267 millions (+ 20 millions), répartis en 38 342 livrets. La chute des taux a réduit le portefeuille des obligations de 2,3 millions, mais le solde demeure cependant encore fixé à 44,4 millions. L'augmentation la plus frappante a été enregistrée sur les comptes de dépôts (+ 28 %), avec un total de 7,9 millions.

Les placements hypothécaires continuent à occuper une place de choix, avec 225 millions représentant le 63 % des bilans. Dans les actifs, la plus forte hausse apparaît au chapitre des comptes courants débiteurs, qui passent de 7,2 à 11,7 millions. Le bénéfice net 1978 dépasse pour la première fois le million, soit exactement 1,053 million. Les réserves se trouvent ainsi portées à 12,7 millions. L'effectif des sociétaires a tendance à stagner, malgré 293 nouveaux membres ; les 74 Caisses comptent au total 10 437 membres.

Tous ces chiffres positifs ont contribué à aggraver les charges, frais d'administration et de bureau enregistrant une augmentation de 123 000 francs. Ces dépenses figurent à pertes et profits pour un montant de 1,458 million, somme importante, certes, mais néanmoins modeste encore, si l'on sait qu'elle équivaut à 0,41 % de la somme du bilan.

L'acquittement de 671 000 francs d'impôts — contre 366 000 francs l'année précédente — confirme, une fois de plus, la participation des Caisses Raiffeisen à la vie des collectivités, indépendamment des conditions favorables assortissant les prêts qui leur sont octroyés.

Le président Rossé s'est ensuite attaché à livrer certaines considéra-

Jura



54e assemblée de la Fédération jurassienne

Un impératif : renforcer les Caisses Raiffeisen locales

En toute ignorance des frontières et des problèmes politiques régionaux, la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen se déplace à travers les six districts qui la composent, pour y tenir ses assemblées annuelles. Bien que neutre sur le plan confessionnel, on pourrait cependant penser qu'elle a un faible pour les saints du pays puisque, après Saint-Imier, c'est à Saint-Brais qu'elle avait convié les délégués de ses 74 Caisses, le 26 mai, pour tenir sa 54e assemblée annuelle. Avec des bienheureux du sud et du nord du Jura, elle pouvait se permettre en tout cas de jouer les innocents ; mais en fait, c'est un petit coin de paradis qui fut offert à chaque participant, tant l'accueil de la petite commune franc-montagnarde fut fraternel et chaleureux. S'il était nécessaire de fournir une preuve de la réussite de cette journée, il faudrait sans doute la chercher dans l'assiduité de chaque invité, puisque personne — ou presque — ne manifesta le désir de quitter la table d'hôte avant que ne s'achève le programme de productions si aimablement interprétées par les sociétés et la jeunesse du lieu. Avec ses 250 habitants, Saint-Brais a démontré qu'il n'était point besoin d'être très nombreux pour savoir recevoir de grandes cohortes : le cœur et le dévouement suffisent amplement à compenser les faibles effectifs.

Les débats ont été menés, avec une maîtrise sans cesse croissante, par M. François Rossé, le gérant-maire de Boncourt. Non seulement heureux de saluer quelque 300 représentants des organes dirigeants des Caisses du Jura, il a souhaité une bienvenue particulière à de nombreux invités, parmi lesquels figuraient MM. J. Roos, directeur de la Banque centrale, Paul Puippe, secrétaire de l'Union, Pierre-Alain Beuchat, reviseur jurassien, E. et W. Berger, vice-président et caissier de la Fédération bernoise, les membres du comité de la Fédération jurassienne, MM. Géo Froidevaux et Albert Ackermann, membres d'honneur, MM. Georges Queloz, député, Charles Wilhelm, président du tribunal de district, Bernard Jolidon, maire, P. Eschmann et E. Chenal, représentants de la Commune de Montfaverger, l'abbé R. Pâques, curé de Saint-Brais, MM. Jolidon et Frésard, délégués de la paroisse, M. Luc Fleury, président de la Chambre d'agriculture du Jura, et M. Armand Gobat, délégué de celle du Jura bernois, M. J. de Groote, professeur à l'Ecole d'agriculture de Courtemelon. M. Rossé a également excusé plusieurs personnalités retenues ailleurs.

M. Raymond Chenal, président de la Caisse de Saint-Brais, à l'occasion de ses souhaits de bienvenue, a rappelé les débuts modestes de l'institution locale, fondée en 1930, puis son développement constant, puisqu'elle

tions d'ordre plus général, inspirées par le seul but de raffermir et de promouvoir l'idéal coopératif Raiffeisen, d'améliorer l'image de marque du mouvement et de rendre plus dynamique l'activité des Caisses jurassiennes. Dans cette perspective, il importe que le comité de la Fédération s'apprête à jouer un rôle renouvelé. En dehors de la liquidation des affaires courantes et de l'organisation de l'assemblée annuelle, il lui incombe de mettre l'accent sur différents problèmes bien actuels : formation des gérants et des membres des comités, élaboration d'un modèle de contrat pour les gérants, mécanisation, inventaire des revendications des Caisses et de leurs problèmes, meilleure utilisation du « *Messenger* » (comme trait d'union entre les institutions), promotion d'une propagande plus directe et plus efficace — par des actions régionales notamment — conseils en vue de l'installation de bureaux ou guichets bien agencés, avec fixation d'heures d'ouverture, examen des problèmes posés par le remplacement des gérants, en cas d'absence ou de maladie... Une première mesure immédiate tient dans la mise sur pied d'un cours d'instruction à l'intention des gérants et gérantes, qui a été donné le 30 juin, simultanément aux Rangiers et à Tavannes.

M. Rossé devait insister sur le fait que les chiffres qu'il avait cités, s'ils étaient le reflet de l'heureux développement des Caisses Raiffeisen du Jura, n'en laissent pas moins apparaître des faiblesses et la part importante du marché financier qui leur échappe. « Nous devons donc rechercher, sinon inventer les moyens qui favorisent et renforcent le développement de nos institutions villageoises d'épargne et de crédit », devait-il préciser, avant de féliciter les Caisses d'Asuel, de Diesse, de Tramelan et de Souboz qui ont fêté leurs 25 ans d'existence, ainsi que celle de Soulce qui a célébré ses noces d'or.

Dans son exposé relatif à la politique des taux d'intérêt et aux comptes de liquidités de la Banque centrale, M. Roos devait ensuite insister sur le fondement communautaire qui régit toutes les Caisses Raiffeisen et l'Union de Saint-Gall. Pour cette dernière, il est indispensable de veiller à ce que chaque membre ait une situation financière saine. La répartition des charges entre les Caisses et l'Union

n'est donc possible qu'en fonction de la détermination d'une politique d'intérêt, basée sur une confiance réciproque qui est facilitée par la présence de membres des Caisses dans les Conseils de l'Union.

L'Union s'efforce de garder une situation aussi saine et forte que possible. Elle l'a montré durant les années où le niveau général de l'intérêt était haut. Cependant, depuis 1976, son rendement a diminué en raison de la baisse rapide des taux. Pour pouvoir continuer à remplir ses tâches sans pour autant perdre de sa capacité, elle a été contrainte de restreindre les taux des intérêts bonifiés aux Caisses, comme elle a dû augmenter de 20 % les comptes de liquidités.

La diminution de rendement est essentiellement liée à la structure particulière du bilan de la Banque centrale. En raison des avoirs à terme des Caisses Raiffeisen, placés auprès d'elle, elle possède beaucoup plus de dettes à intérêt fixe que les autres établissements bancaires, ou même que les Caisses locales. De ce fait, elle n'a pas pu s'adapter rapidement à la baisse précipitée du niveau général des intérêts, alors que les taux élevés des dépôts à terme continuent à représenter des recettes appréciables pour les Caisses.

Bref, vu les fortes dépenses que les Caisses Raiffeisen occasionnent à la Banque centrale — cinq millions par an — il est impossible que l'Union puisse envisager une augmentation des taux des comptes de liquidités, pour le moment du moins.

M. Gilbert Giauque, de Prêles, a présenté succinctement les comptes 1978, lesquels bouclent avec un excédent de recettes de 4338 francs, qui portent la fortune totale de la Fédération à près de 43 000 francs. Ces comptes ont été approuvés sans autre, et les Caisses de Bonfol et d'Orvin désignées pour vérifier ceux de 1979. La cotisation a été maintenue à 4 francs par 50 000 francs de bilan, avec un plafond de mille francs pour les quatre plus grandes institutions du Jura. Sur ce montant sera toutefois prélevée une quote-part d'un franc, destinée à alimenter un nouveau fonds réservé à la propagande.

M. Paul Puippe, comme second orateur officiel de l'Union, a émis diverses réflexions découlant du mouvement bancaire suisse. Il a insisté en

outre sur la sécurité, enviée par d'autres établissements bancaires, qui caractérise les Caisses Raiffeisen. Il n'a cependant pas manqué d'inviter chaque responsable à la prudence qui s'impose, afin d'éviter toute déconvenue.

La partie officielle s'est achevée par le juste hommage rendu à une quinzaine de dirigeants locaux ayant 25 ans d'activité au sein des comités ou comme gérants. Ont été ainsi félicités, fleuris et « bisés » par Mlle Lapaire, de Saint-Ursanne, seule femme membre du comité : MM. Henri Schaller, Montsevelier, Roland Chapuis et Vital Ory, Develier, Marc Miserez, Montfaucon, André Sangsue et Gilbert Barthe, Bonfol, Jules Guermann, La Ferrière, Pierre Beuret, Saignelégier, Hermann Käser, Beurnevésin, Georges Stauffer-Winkelmann, Nods, Alfred Fleury, Charmoille, Charles Grillon, Bourrignon, Joseph Guédât, Grandfontaine. Auraient aussi dû l'être, mais ils étaient absents, MM. Armand Guenat et Jean Schenk, de Porrentruy.

Un apéritif, agrémenté par les productions de la Fanfare de Saint-Brais, a ensuite été offert sur le préau de la halle de gymnastique, avant que ne soit servi un excellent repas, préparé de main de maître par M. Bader, le restaurateur du lieu. Ce fut l'occasion pour M. Georges Queloz, major de table, de donner la parole à plusieurs invités, notamment à MM. Jolidon, maire, Berger, délégué de la Fédération bernoise, et Fleury, président de la Chambre d'agriculture. Ce fut surtout, pour lui, l'agréable moment de prouver que, dans son sympathique village, la vie communautaire avait su conserver tout son sens et que la jeunesse était prête à prendre la relève, en suivant l'exemple des aînés. Fanfare, Sainte-Cécile, groupe d'accordéonistes, enfants des écoles, groupe gymnique de jeunes filles ont donné le meilleur de leurs répertoires ou programmes respectifs, pour la plus grande joie de tous les participants qui n'ont point ménagé leurs applaudissements à tous et à chacun.

A. F.

Solidarité

Que les raisins prient pour la santé du cep !
Proverbe hébreu

Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

**Assemblée des délégués du 5 mai 1979
à Villeneuve**

Dans la salle de gymnastique, richement pavoisée, du collège du Lac, les responsables de la Caisse de Villeneuve accueillent, le 5 mai 1979, les délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen. M. Alfred Burdet, président, salue les participants, au nombre de 340, représentant 84 Caisses ; Le Sépey s'est excusé. Il souhaite une cordiale bienvenue à de nombreux invités : MM. Edouard Debétaz, vice-président du Conseil d'Etat, et Pierre Mayor, préfet du district d'Aigle ; M. le député André Chavannes, Roche ; MM. les délégués de la Municipalité de Villeneuve, et M. Louis Schaer, vice-président du Conseil communal ; MM. Joseph Roos et Roland Séchaud, respectivement directeur et sous-directeur de l'Union suisse ; M. A. Cudré, réviseur ; M. Hubert Reymond, directeur de la CVA ; M. Bachmann, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcelin ; MM. Fernand Favrat et Marcel Pache, anciens membres du comité ; M. Emile Volet, ancien gérant de la Caisse de Villeneuve, ainsi que les représentants de la presse. M. R. Mommer, directeur de l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney - Moudon, s'est excusé.

Dais son allocution de bienvenue, M. J.-P. Bezençon, syndic, apporte le salut des autorités locales, affirme habiter la plus belle et heureuse commune du canton, en supposant que tous les responsables des communes vaudoises, ici présents, pourraient exprimer la même assertion, puisque, dans ce Pays de Vaud, il n'y a pas de lieu où il ne fasse bon vivre.

Rapport du comité

Après avoir remercié les organisateurs de cette journée, M. A. Burdet félicite les Caisses de Mies et Rosinière qui, respectivement, le 16 juin 1978 et le 21 avril 1979, ont fêté leur quart de siècle d'existence. Une délégation du Comité cantonal a égale-

ment assisté à la 60e assemblée des Caisses de Gollion et de Goumoens. Notre Fédération a participé à l'édition de la brochure : « La formation professionnelle et les organisations agricoles en Suisse romande ». Cette brochure est à disposition des jeunes dans toutes les écoles professionnelles. Il faut espérer qu'ils en feront bon usage.

Les 85 Caisses Raiffeisen vaudoises, au cours de l'exercice écoulé, ont consolidé leurs positions et sont ainsi à même d'élargir encore les services qu'elles rendent à la collectivité. A fin 1978, elles comptent au total 9548 membres, soit 277 de plus qu'à fin 1977. La somme des bilans se monte à 375 millions de francs, soit 6 ¾ % d'augmentation, contre 7,55 % à fin 1977. Le chiffre d'affaires a fait un nouveau bond en avant de 150 millions, pour s'élever à 1,3 milliard de francs ; cette progression est pratiquement le double de celle de 1977. Malgré la situation un peu particulière qui régna dans le secteur des taux d'intérêt, l'excédent d'exploitation n'a fléchi que de 16 700 francs, alors que les pronostics étaient nettement plus pessimistes. Les réserves ont de nouveau été renforcées de 1,24 million de francs. Compte tenu de cette attribution bienvenue, elles s'élevaient, au seuil de l'an neuf, à 15,9 millions. Une fois de plus, nous pouvons déclarer que, dans le domaine des liquidités, les Caisses vaudoises répondent amplement aux exigences légales.

Dans les charges d'exploitation, nous notons en passant qu'elles ont livré à l'Administration fédérale des contributions près de 4 millions d'impôts perçus à la source. En qualité de contribuables, les Caisses vaudoises se sont acquittées pour un total de fr. 373 672.70 d'impôts.

Les succès nouvellement remportés sont la preuve que nos institutions d'utilité publique, même en période de conjoncture morose, sont à même de renforcer les positions précédem-

ment acquises et d'élargir sans cesse le volume des services qu'elles rendent à la collectivité.

Comptes 1978

Le secrétaire-caissier, M. J. Porchet, présente les comptes de la Fédération. Sur un total de recettes de fr. 22 372.65, les dépenses s'élèvent à fr. 13 174.35, laissant apparaître un solde de fr. 9198.30 qui, ajouté au solde reporté du 1er janvier 1978, donne la fortune de notre Fédération au 31 décembre 1978, soit fr. 43 317.80. Les vérificateurs des Caisses de Rances, Valeyres-sous-Rances et Vuiteboeuf s'expriment par la bouche de M. Ferdinand Rufener, rapporteur ; ils concluent à la parfaite tenue des livres, demandent et obtiennent l'adoption des comptes 1978 et la décharge des mandats du comité, du caissier et de la commission.

Les Caisses Raiffeisen de Noville et de Roche seront chargées de la vérification des comptes 1979.

Cotisations

Vu les résultats positifs de l'exercice écoulé, l'assemblée décide, sur proposition du comité, de maintenir la cotisation telle qu'elle avait été réajustée en 1975.

Exposé de M. J. Roos, directeur

Après ces délibérations, l'assemblée entendit, avec beaucoup d'attention, le message du directeur, M. Joseph Roos, qui parla de la politique des taux d'intérêt pratiquée par la Banque centrale, en sa qualité de réservoir de compensation monétaire du mouvement Raiffeisen suisse. Il souligna notamment que la baisse rapide des taux d'intérêt a rendu plus difficile la tâche de la Banque centrale. En effet, la diminution du rendement est surtout liée à la structure particulière de son bilan. En considérant les avoirs à terme des Caisses Raiffeisen, placés auprès de la Banque centrale, celle-ci possède beaucoup plus de dettes à intérêts fixes que les autres banques ou que les Caisses affiliées. De ce fait, elle rencontre beaucoup de difficultés à s'adapter à la rapide baisse du niveau général des intérêts.

Exposé de M. R. Séchaud, sous-directeur

Dans son exposé traditionnel, M. Roland Séchaud corrobora les déclarations de l'orateur qui le précéda, M. Roos. En effet, après avoir souli-

gné que les principes raiffeisenistes étaient, sont et restent toujours les mêmes, il déclara : « Les Caisses Raiffeisen ne recherchent pas le lucre, mais tendent à servir le mieux possible leurs sociétaires et clients, leurs créanciers et débiteurs. » M. Séchaud rendit les dirigeants locaux attentifs à l'impérieuse nécessité de renforcer constamment les réserves en s'assurant, par une politique de taux adéquate, la marge de gain indispensable. A la longue, et dans la pratique, les prestations de service ne peuvent être fournies qu'en fonction d'une situation financière aisée. C'est pourquoi la dotation des réserves revêt une importance primordiale.

Hommage aux vétérans

Entre ces deux exposés, défilèrent, devant la tribune officielle, les dirigeants comptant 25 ans d'activité au sein de leur coopérative locale. Ils reçurent, des mains de deux charmantes Vaudoises en costume, l'œillet devenu traditionnel lui aussi, et de celles du président, le portefeuille. Cet hommage mérité et émouvant fut rendu à MM. Roland Cloux (Bière), Willy Buclin (Commugny), Daniel Gavillet (Peney-le-Jorat), Louis Henchoz-Rosat et André Marmillod (Rossinière), Maurice Rosset (Thierrens), René Davoët (Yens-sur-Morges) et René Durussel (Yvonand).

Discours du conseiller d'Etat

Hôte d'honneur, M. Edouard Debétaz, conseiller d'Etat, apporta à l'assistance, en termes d'une haute élévation de pensée, les félicitations et les vœux du Gouvernement cantonal, relevant la joie qu'il éprouvait à se retrouver avec les raiffeisenistes vaudois, tout en regrettant que la surchauffe qui règne toujours dans les agendas gouvernementaux l'empêchait de terminer la journée dans cette belle famille, qu'il considère un peu comme la sienne, eu égard aussi à ses précédentes activités comme notaire du district d'Yverdon.

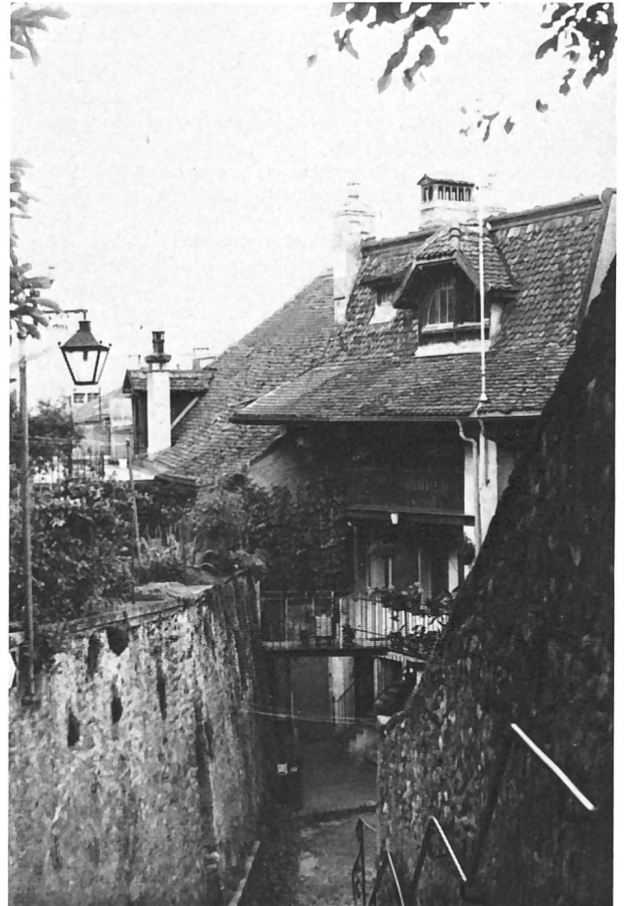
Partie récréative

Après l'apéritif offert par la Commune, les congressistes se rendirent à la cantine de la Tronchenaz, où les attendait un excellent et copieux repas, apprêté par M. Baltisberger et son état-major. Là, ils furent accueillis par un major de table bien en verve, le secrétaire de la Caisse organisatrice, M. Raymond Vurlod, et la

fanfare « La Cécilienne », sous l'experte direction de M. Raymond Pasche, dont les productions de fort bon goût mirent très vite sur une orbite particulièrement chaleureuse la sympathique ambiance de cette partie récréative. Entre le fromage et le café, l'auditoire entendit encore les aimables propos du directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, M.

Hubert Reymond, et de M. André Chavannes, député, qui mirent ainsi un digne point final à cette reconfortante journée. Et c'est visiblement satisfaits que les participants regagnèrent leurs foyers, non sans s'être donné rendez-vous à Concise, pour l'an prochain.

J. P.



Grandson, témoignage d'un passé toujours présent.

Nouvelles des Caisses affiliées

Valais



Assemblée jubilaire

Vollèges

Le dimanche 24 juin dernier, la Caisse Raiffeisen de Vollèges fêtait le 50e anniversaire de sa fondation.

La manifestation se déroula au Levron, siège social, et près de 250 personnes, membres et invités, y prirent part. On nota la présence de MM. J.-P. Pfammatter, délégué de l'Union suisse, P. Deslarzes, président des Caisses Raiffeisen du Valais romand, A. Monnet, préfet du district, ainsi que celle de M. C. Monnet, président de la commune et de son conseil in corpore. Les Caisses voisines avaient aussi envoyé leur délégation.

Le matin, M. Allet, curé de la paroisse, célébra la messe en l'honneur des membres défunts, cérémonie rehaussée par la chorale du Levron. Puis, toute la population fut invitée à partager l'apéritif, gracieusement offert par l'administration communale. Le chœur des enfants du village agrémenta ces instants par des productions pleines de fraîcheur et de gaieté.

Membres et invités se retrouvaient, quelques instants plus tard, sous la cantine magnifiquement décorée pour la circonstance. M. J. Terretaz, président, ouvrit la manifestation en faisant l'historique de la Caisse. Il rappela la situation économique difficile des années 29/30, date à laquelle

la société fut constituée, et il rendit hommage à ses 19 membres fondateurs. Il retraça ensuite son développement rapide et son prodigieux essor : 13 863 francs figuraient au bilan au 31 décembre 1929, il suffit de trente ans pour que le montant atteigne le premier million, et, au soir du 31 décembre 1978, bouclement du cinquantième anniversaire, le bilan se montait à 9 573 426 francs. L'institution compte, aujourd'hui, 220 membres. Le président fit remarquer que cet essor réjouissant était dû, avant tout, à la population prudente, économe et avisée, puis aux encouragements et conseils de l'Union suisse à Saint-Gall et, enfin, à l'excellent esprit de solidarité de ses membres, ainsi qu'à la bonne gestion de ses organes dirigeants. Il envisage donc l'avenir avec optimisme et confiance.

M. J.-P. Pfammatter, délégué de l'Union, transmet ensuite ses félicitations et remerciements pour la fidélité témoignée durant ces cinquante ans. Il rappela que la Caisse Raiffeisen de Vollèges, tout en étant indépendante et dirigée par ses propres organes responsables, n'était pas isolée puisqu'elle faisait partie de la Fédération du Valais romand et de l'Union suisse qui veille, conseille, et aide à prendre les décisions importantes. Il offrit à la société le magnifique vitrail représentant le sigle Raiffeisen et le commenta pour l'assemblée.

Vint ensuite l'heure du dîner. Un succulent et copieux repas fut servi par une phalange d'agréables et souriantes jeunes filles du village.

M. P. Deslarzes apporta le salut et les vœux chaleureux de la Fédération du Valais romand. Il se plut à relever combien nos Caisses locales, nées à une époque où l'argent était rare et cher, où l'usure était répandue jusque dans nos villages, avaient su s'ériger en moyen de défense, instituant une morale d'entraide, la coopération et la responsabilité solidaire. Il situa surtout le rôle de la Caisse dans la communauté villageoise, en insistant sur le fait qu'elle est une unité naturelle, comme une extension de la famille et une cellule vivante de la

société. Il termina en souhaitant que chacun fasse sienne la devise « L'argent du village au village — Servir sans se servir ». Puis il offrit un cadeau à la société.

Dans son allocution, le préfet du district, M. A. Monnet, dit son agréable devoir de féliciter les pionniers, ceux qui ont été hier au gouvernail et ceux qui, aujourd'hui, assument les responsabilités. « ... L'œuvre réalisée en un demi-siècle par votre Caisse, dit-il, est une œuvre de civilisation, en ce sens qu'elle a conduit les gens de chez nous, d'une civilisation pastorale à l'état de partenaires d'une société fondée sur l'agriculture modernisée, l'industrie et un tourisme de bon aloi. Elle apporte, aujourd'hui plus que jamais, une pierre vive à la construction économique de ce coin de pays. »

Le président de la commune, M. C. Monnet, transmet ensuite le salut des autorités, relevant l'activité bénéficiaire qu'exerce la Caisse Raiffeisen au sein de la commune et les excellentes relations qu'elle entretient avec l'administration.

Les sociétés sœurs, par leur porte-parole, M. A. Besse, formulèrent leurs vœux d'heureux jubilé, de prospérité, d'encouragements et de longue vie.

Il appartient ensuite à notre juge de commune et vice-président du conseil de direction, M. R. Terretaz, de remettre à trois membres fondateurs une récompense bien méritée. Il le fit avec beaucoup d'à-propos, de chaleur et d'émotion.

Durant l'après-midi, les chœurs d'hommes « La Voix de l'Alpe », du Levron, et « La Sainte-Cécile », de Vollèges, apportèrent leur concours à la réussite de cette manifestation qui s'est déroulée dans une ambiance sereine, empreinte de simplicité et toute à la joie des retrouvailles.

Avant de clore cette agréable journée, la Caisse se fit un plaisir de remettre, à tous ses membres ainsi qu'à chaque invité, un magnifique cadeau, en souvenir de son jubilé.

Cette assemblée s'inscrira en lettres d'or dans les annales de la Caisse Raiffeisen de Vollèges. Elle marquera, certainement, un nouveau départ vers de nouvelles conquêtes.

P. J.

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

sition ou la construction d'un immeuble pour l'installation de nos bureaux.

Au terme de ce brillant exposé, le président du comité de direction assure l'assemblée que tous les organes responsables mettent tout leur zèle, leur bonne volonté, ainsi que la diligence utile dans la poursuite du noble but de notre coopérative raiffeiseniste. Il adresse ses remerciements à tous les membres et déposants.

C'est au tour du caissier, M. Roland Monthoux, qui est également syndic de Bière, de présenter son rapport. La Caisse a eu, en 1978, un roulement de fr. 28 941 233.85. Le bilan accuse un montant de fr. 9 147 119.90, avec une réserve de 492 530 francs.

La récession économique, qui a pris la relève du ralentissement de la haute conjoncture, occupe toujours une grande place dans les aperçus rétrospectifs des exercices écoulés. Les années grasses appartiennent au passé. Des problèmes toujours plus complexes seront à résoudre à l'avenir.

Il faut relever que la collaboration de tous les membres et déposants de notre rayon d'activité a porté, une fois de plus, les fruits qui nous valent de présenter un rapport sur un exercice qui peut être qualifié de très bon. Le rapport du caissier relève deux points essentiels en matière de crédit. Le financement de toute construction, ou achat d'immeubles, doit être soumis à la condition que le 20 % du montant du prix d'achat soit couvert par l'apport de fonds propres du requérant. Les charges résultant d'un emprunt hypothécaire ne doivent, en aucun cas, compromettre l'équilibre du budget familial. L'idéal de l'homme ne réside pas dans la thésaurisation de biens matériels, mais tout simplement dans la formation de réserves raisonnables qui lui permettront de vivre en toute sécurité.

Dans l'attribution de sa fonction de président du conseil de surveillance, M. Henri Bugnoux donne lecture de son rapport. Sur la base des sondages opérés, il est constaté une parfaite tenue du ménage financier. Les actifs sont de qualité. Une étude minutieuse du bilan fait ressortir que les créances et engagements répondent aux dispositions légales. L'excédent d'exploitation est en parfaite concordance avec l'actif du bilan.

Il conclut son rapport en précisant que le comité de direction, le gérant et le conseil de surveillance accomplissent leur mandat avec succès, et en pleine conscience de leurs responsabilités. Ils sont tous chaleureusement remerciés, tout particulièrement le caissier pour l'amabilité qu'il réserve à chacun.

Les comptes sont mis en discussion, puis soumis à la ratification de l'assemblée. Ce qui est fait à l'unanimité. Décharge est donnée aux organes respectifs. Ces trois rapports ont été très applaudis par l'assemblée.

Après paiement des intérêts des parts sociales, une collation a été servie à chacun, marquant ainsi une façon généreuse de boucler cette 65e année d'activité de la Caisse.

Vaud

Assemblée ordinaire

Bière - Berolle

C'est en avril dernier que notre Caisse Raiffeisen a tenu sa 65e assemblée générale annuelle.

M. Roland Cloux, président du comité de direction, salue les 77 membres présents, tout particulièrement les nouveaux coopérateurs. Par un rapport très complet, il retrace l'activité du dernier exercice. Il relève qu'une certaine instabilité s'installe peu à peu dans l'économie en général. La hausse constante du franc suisse a marqué le point principal, suivi d'une baisse des taux d'intérêt. Notre franc toujours plus cher entrave considérablement les exportations avec, en parallèle, les difficultés de notre industrie qui ne peut être compétitive avec les pays qui nous entourent.

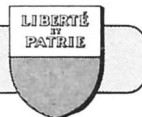
Il faut rationaliser, restructurer, recycler — pour employer le mot du jour — semble être la phrase qui supplante notre devise helvétique : « Un pour Tous, Tous pour Un ». Nos institutions ne peuvent plus vivre en vase clos. Il importe, pour leurs

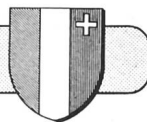
dirigeants, de suivre cette évolution. Un climat de confiance doit régner entre les membres de la Caisse Raiffeisen et les comités.

Le fléchissement des taux d'intérêt a atteint un niveau si bas, qu'il peut être classé d'historique. Le marché suisse des capitaux a été marqué, en 1978, par une abondance de capitaux en quête de placement. Le climat ténébreux, enveloppant l'économie suisse, n'est pas propre à modifier, du moins pour le moment, les conditions de crédit et le niveau des taux d'intérêt. Le déposant prudent ne met pas tous ses œufs dans le même panier. Durant la période de haute conjoncture, le renchérissement de la vie dépassait la rémunération des capitaux.

Dans notre activité bancaire, c'est l'écart entre les intérêts des actifs et ceux des passifs qui dicte notre gestion. Notre banque villageoise a obtenu, l'an dernier, un résultat réjouissant, ceci malgré une concurrence très active sur la place.

Notre comité ne perd pas de vue l'acqui-





12 mai 1979 — Inauguration de la maison Raiffeisen des Brenets

C'est chose faite, depuis le 2 mai 1979, la Caisse Raiffeisen des Brenets vit dans ses propres locaux. En effet, il y a 18 mois déjà que les deux comités décidèrent de réaliser et construire leur propre bâtiment car, dès sa fondation, notre institution, comme toutes nos Caisses en général, travaillait dans l'appartement du gérant, ce qui ne facilitait pas son développement.

Les membres dirigeants décidèrent donc de se lancer dans un projet peut-être audacieux mais réaliste : vivre dans ses murs, ceci avec l'appui et les conseils de l'Union de Saint-Gall.

Le 12 mai 1979, 30 invités étaient réunis pour l'inauguration officielle de nos installations, cérémonie toute simple, mais empreinte de bonne humeur. Tous se plurent à visiter des locaux modernes, simples et fonctionnels, répondant aux exigences de sécurité et correspondant aux besoins de notre population.

Etaient présents à cette petite manifestation : M. Metthez, réviseur, représentant nos autorités de Saint-Gall — M. R. Hugli, président cantonal des Caisses Raiffeisen — M. D. Porret, président du Conseil général des Brenets — MM. A. Huguenin et P. Deléglise, représentant les autorités communales des Brenets — M. Rezzonico, de la Banque Cantonale Neuchâteloise — le Crédit Foncier était excusé — les entrepreneurs avec, à leur tête, M. F. Willemin, architecte responsable de l'œuvre — ainsi que les membres des deux comités, accompagnés de leurs épouses.

Après quelques paroles de bienvenue du président du comité de direction, M. Henri Blandenier, et la visite des nouveaux locaux étant terminée, c'est sur la terrasse de l'appartement supérieur que fut servi un très sympathique apéritif.



M. R. Hugli, président cantonal, releva que c'était la première Caisse neuchâteloise à s'installer dans ses propres locaux ; il félicita les membres dirigeants pour cette belle réalisation et forma le vœu que d'autres institutions sœurs suivent l'exemple.

Pendant la partie officielle, M. A. Huguenin, vice-président du Conseil communal des Brenets, félicita les dirigeants pour leur travail, de même que M. Rezzonico, au nom de la Banque cantonale. Puis ce fut au président du comité de direction, M. Henri Blandenier, de retracer la vie de notre Caisse Raiffeisen qui, d'année en année, va son bonhomme de chemin pour arriver, après 42 ans, à réaliser un beau rêve.

Pour terminer cette très belle journée, un repas fut servi à tous les invités, à l'Hôtel de la Couronne.

J.-C. G. / E. H.

Echos de la presse

« Agri-Journal », édité par l'Union des paysans fribourgeois, a publié, dans son numéro du 7 juin dernier, un bienveillant commentaire des comptes annuels 1978 des Caisses Raiffeisen fribourgeoises et suisses.

L'auteur de cette relation, M. Edouard Gremaud, conclut par une définition qui ne manque pas de sel :

« ... Le bilan est donc nettement positif. Il faut s'en féliciter et souhaiter que se maintienne ce souci de "mettre de côté" pour toujours avoir "quelque chose devant soi". »

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour remercier la rédaction d'« Agri-Journal » de la bienveillance et de la compréhension dont elle fait toujours preuve à l'égard de notre mouvement.

- pp -

Lisez
et
faites lire
Le Messenger
Raiffeisen

Les Caisses Raiffeisen citées en exemple par la Commission des cartels

La commission des cartels a mené une enquête sur la concentration bancaire en Suisse et les dangers de son accentuation.

Elle a constaté qu'au cours des vingt dernières années, les cinq plus grandes banques (Union de Banques Suisses, Société de Banque Suisse, Crédit Suisse, Banque Populaire et Banque Leu) sont parvenues à accroître de manière considérable leur part au bilan total des affaires en Suisse, en la faisant passer de 30 % à 40 %. Cette extension s'est réalisée, bien sûr, au détriment des banques cantonales et régionales, des caisses d'épargne et des Caisses Raiffeisen. Ce sont ces dernières, cependant, qui ont le mieux résisté grâce à la formule de coopéra-

tive locale ; cette idée de base, en effet, maintient sa force d'attraction sur la population de nos villages.

Aussi, la commission des cartels, se fondant sur l'exemple des Caisses Raiffeisen, est-elle persuadée que les banques cantonales et régionales, ainsi que les caisses d'épargne, devraient accroître leur coopération afin de compenser leur infériorité et d'être mieux en mesure de concurrencer les grandes banques. La structure de ces dernières leur permet en effet de s'imposer par une puissance financière plus grande, par leur présence dans toutes les régions de notre pays, par l'universalité de leur offre de services et par certaines possibilités de rationalisation.

Cependant, la commission des cartels s'est permise d'adresser aux grandes banques une série de recommandations visant toutes à modérer leur impérialisme.

O. D.

Ndlr. — La composition ci-dessus en italique est de la rédaction. Ce commentaire a paru dans « Le Pays vaudois », No 27 de 1979, qui nous a été transmis par M. Ph. L., président d'une Caisse Raiffeisen genevoise auquel nous sommes redevable d'envois de maintes coupures d'articles et communications fort intéressantes. Nous le remercions de ses attentions à notre égard.

- pp -

EGYPTE

Avec les VOYAGES RAIFFEISEN

PROGRAMME

Samedi 24 novembre	Départ de Genève à 14h25, vol Swissair 344. Arrivée au Caire à 19h15, transfert à l'hôtel.
Dimanche 25 novembre	Memphis — Sakkara — les Pyramides de Guizeh Le soir, « Son et lumière » aux Pyramides, en langue française.
Lundi 26 novembre	Visite du Caire : Musée des Antiquités — Citadelle, Mosquées — Grand Bazar. Le soir, départ pour Louxor en wagons-lits. Dîner au wagon-restaurant.
Mardi 27 novembre	Louxor : visite des temples de Louxor et Karnak . Le soir, « Son et Lumière » à Karnak, en langue française.
Mercredi 28 novembre	Excursion à la Vallée des Rois : Temple de la reine Hatshepsout (Déir el Bahari), les tombeaux des Nobles, le Ramasseum , La Vallée des Reines , Médinet Habou , les Colosses de Memnon .
Jeudi 29 novembre	Libre, Excursion facultative à Dendera et Abydos (fr. 50. —) ou promenade sur le Nil. Le soir, départ en wagons-lits pour le Caire.
Vendredi 30 novembre	Le Caire : visite du Musée du Caire, des Eglises coptes et du Vieux Caire. Reste de la journée et soirée libres.
Samedi 1er décembre	Excursion à Ismailia et, par la route longeant le canal, arrivée à Suez . Repas de midi à Suez ou à Port-Tawfiq .
Dimanche 2 décembre	Départ du Caire à 9h00, vol Swissair 345. Arrivée à Genève à 12h15.
Prix forfaitaire	(sous réserve de modification due au prix des carburants) fr. 1 640. — comprenant le programme complet, les visites mentionnées, les repas, le logement en chambre à 2 lits en bons hôtels (chambre single : suppl. fr. 200. —), le train, les taxes d'aéroport, les transferts, les services d'un guide égyptien parlant français.

Renseignements
et inscription :

**VOYAGES
RAIFFEISEN**

1099 Peney-le-Jorat
Tél. (021) 93 41 94

ou
Charmilles 9
1008 Prilly
Tél. (021) 34 86 07

ou encore
à votre Caisse Raiffeisen